

COMMUNE de SCIENTRIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU JEUDI 23 JUILLET 2015

Sous la Présidence de Monsieur Daniel BARBIER, Maire,

Présents : MMES BRON Isabelle, DA COSTA Sandrine, DEAGE Patricia, LANOVAZ-DETURCHE Valérie, MARECHAL Edwige, MOSCARDINI Christelle, MM BRANTUS Michel, DESALMAND Joël, MARECHAL Jérôme, PINGET Philippe, REMY Alain

Absents : M

Absents excusés : MME NAVILLE Catherine, M BARRAU Jean-François

A donné procuration : M MENONI Andrea

Madame Isabelle BRON est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation des nouveaux statuts du Syndicat des eaux Rocailles Bellecombe suite à l'adhésion de la Commune de Bogève :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que,
Suite à la demande de la Commune de Bogève d'adhérer au Syndicat des eaux Rocailles et Bellecombe (SRB), ce dernier a modifié ses statuts.

Vu la délibération 15/33 du SRB en date du 17 Juin 2015,

Vu les nouveaux statuts du SRB,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ces statuts modifiés.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du SRB.

2. Attribution du marché « Aménagement parking cimetière Route de Porte d'en Bas :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que,

Suite à la consultation de 4 entreprises pour les travaux concernant le marché « Aménagement du parking du cimetière Route de Porte d'en Bas », 3 offres ont été déposées en Mairie,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet Tech'Hydro,

Vu le compte-rendu de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 15 Juillet 2015,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'attributaire de la CAO.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, à l'unanimité, attribue le marché « Aménagement du parking du cimetière Route de Porte d'en Bas » à l'entreprise SNMF 965 Route de Bidaille 74930 SCIENTRIER pour un montant de 87 999.55 € HT.

3. Modification des règlements intérieurs service enfance jeunesse :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que, suite à l'ouverture du restaurant scolaire-garderie, les règlements intérieurs du service enfance jeunesse doivent être modifiés dans leur partie « lieu de fonctionnement ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les règlements intérieurs du service enfance jeunesse modifiés..

4. Règlement intérieur Accueil loisirs extrascolaire vacances :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que, suite à la décision de proposer un accueil de loisirs pendant une partie des vacances scolaires, il paraît essentiel de mettre en place un règlement intérieur pour cet accueil afin d'en définir les règles de fonctionnement.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante le projet et demande au conseil

municipal de bien vouloir adopter le règlement intérieur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le règlement intérieur Accueil loisirs extra-scolaire vacances.

5. Interjection appel du jugement du 30/04/2015 :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que, dans le cadre de l'affaire MUNCK qui est passée au tribunal le 30 avril 2015, M MUNCK a interjeté appel au jugement.

L'audience à venir se déroulera devant la Cour d'appel de Chambéry.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Constater cette interjection d'appel,
- Demander que la Commune se porte partie civile,
- Autoriser M le Maire à représenter la Commune à cette audience et à déposer des conclusions de partie civile en son nom.

6. Participation financière versée à l'ADMR pour 2014 :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que, l'ADMR de Reignier-Esery a fait parvenir le calcul de la quote-part de la commune de Scientrier aux frais de fonctionnement ainsi qu'aux frais administratifs. Celle-ci s'élève à 731,57 € pour 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue une subvention de 731,57 € à l'ADMR Les Tourelles de Reignier-Esery

7. Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat :

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

8. Décisions-devis :

- Wc handicapé salle polyvalente électricité : VASER 1 732 € HT soit 2 078,40 € TTC.
- Climatisation secrétariat et bureau enfance jeunesse : SNF 2 900 € HT et 1 870 € HT
- Achat d'un véhicule : Berlingo 10 027,50 € HT soit 12 033,10 € TTC.
- Table et bancs vers l'aire de jeux : MIX 967 € HT.

9. Questions diverses :

- Panneaux en patois : seront payés par le Conseil Départemental.
- Toute demande de location des vestiaires sera gérée directement par la Mairie ; le foot indiquera les manifestations qui s'y dérouleront.
- Visite du tunnel du Mt Blanc : durée 1h30.
- Compte-Rendu de l'AG de l'ADMR..